



SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour l'année 2022

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice est organisé dans les EPCI comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que les finances du SIAEP de CONDOM-CAUSSEUS sont organisées en deux budgets distincts : un pour le service assainissement collectif, un pour le service eau potable.

Evolution du périmètre

Communes membres

- ✓ 18 Communes avec 4 166 abonnés au 31 décembre 2020
- ✓ liste des Communes membres: AYGUETINTE, BEUCAIRE, BERAUT, BERRAC, BLAZIERT, CASSAIGNE, CASTELNAU SUR L'AUVIGNON, CAUSSEUS, CONDOM, LIGARDES, MAIGNAUT TAUZIA, MANSENCOME, MAS D'AUVIGNON, POUY ROQUELAURE, ROQUEPINE, SAINT PUY, TERRAUBE, VALENCE SUR BAÏSE.

Le périmètre du syndicat n'a pas connu de modification en 2021.

Evolution prévisionnelle des recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la redevance d'assainissement collectif

Evolution des assiettes

- ✓ La moyenne ressortant des rapports annuels des délégataires 2020 et des rapports prix et qualité des services est de 120 m³ par an et par abonné ce qui représente un volume d'environ 500 000 m³ vendus sur l'année pour les différents services regroupés.
- ✓ Monsieur le Président propose de retenir ces données pour établir les prévisions de recette 2022.

Evolution des tarifs

- ✓ Les différents tarifs de la part Collectivité ont fait l'objet d'une réflexion en 2018 suite à la mise en place du nouveau contrat de concession avec SUEZ EAU FRANCE, un lissage a été proposé comme suit:

Commune	2020		2021		2022	
	Part fixe (HT)	Part variable (HT)	Part fixe (HT)	Part variable (HT)	Part fixe (HT)	Part variable (HT)
Beaucaire	83,56	1,3720	76,84	1,3580	70,12	1,3440
Blaziert	92,84	0,7286	84,26	0,8429	75,68	0,9572
Cassaigne	37,50	0,8800	40,00	0,9600	42,50	1,0400
Castelnau sur l'Auvignon	60,00	1,5000	60,00	1,5000	60,00	1,5000
Caussens	103,56	0,8000	92,84	0,9000	82,12	1,0000
Condom-Bourg	32,00	0,5213	32,00	0,5213	32,00	0,5213
Condom Gourragne Herret Lialores	103,56	0,8000	82,84	0,9000	82,12	1,0000
Saint Puy	107,14	0,8716	95,71	0,9574	84,28	1,0432
Terraube	59,36	0,7600	57,48	0,8800	55,60	1,0000
Valence Bourg	66,28	0,5213	59,42	0,5213	52,56	0,5213
Valence Ampeils	103,56	0,8000	92,84	0,9000	82,12	1,0000

- ✓ Recettes prévisionnelles : Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en prenant comme base les consommations moyennes 2020 et les tarifs 2022 les recettes prévisionnelles s'élèvent à environ 500 000 €. Il propose de fixer un niveau de recettes attendues à 450 000 €.

Situation financière 2022

Autofinancement brut : 321 599,24 € (344 653,74 € en 2021)

Autofinancement net : 214 759,81 € (258 659,47 € en 2021)

Encours de la dette

- ✓ 2019 : 12 emprunts
 - annuité totale : 110 236,20 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2019 : 991 079,25 €
- ✓ 2020 : 12 emprunts
 - annuité totale : 115 957,46 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2020 : 1 983 084,98 €
- ✓ 2021 : 12 emprunts
 - annuité totale : 138 734,93 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2021 : 1 876 245,59 €
- ✓ 2022 : 11 emprunts
 - annuité totale : 139 446,21 €
 - capital restant dû au 31 décembre 2022 : 1 770 746,41 €

Monsieur le Président indique que les emprunts relatifs au financement des travaux de création des systèmes d'assainissement de LIGARDES et POUY ROQUELAURE ont été réalisés en 2020.

Capacité de désendettement

Ce ratio traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut. La capacité de désendettement maximale des collectivités locales est fixée à 12 années avec un seuil de vigilance qui s'établit à 10 ans.

- ✓ ratio 2019 : 4,21 ans
- ✓ ratio 2020 : 5,75 ans
- ✓ ratio 2021 : 5,83 ans

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- ✓ 2019 : 255 719,96 €
- ✓ 2020 : 178 293,86 €
- ✓ 2021 : 228 198,80 €

L'augmentation entre 2020 et 2021 s'explique par l'augmentation des charges de personnel correspondant aux charges d'entretien et de suivi des équipements gérés en régie directe.

Monsieur le Président propose d'appliquer aux dépenses réelles de fonctionnement 2021 une augmentation de 1 %, et de fixer ainsi l'objectif des dépenses réelles de fonctionnement à 230 480,79 € pour l'année 2022.

Investissements

(les montants sont exprimés HT)

Travaux réalisés en 2021

- ✓ SAINT PUY : solde réhabilitation STEP : 28 63,25 €
- ✓ CONDOM : réhabilitation réseau allées de Gaulle : 161 974,98 €
- ✓ LIGARDES : solde création réseau et STEP : 72 421,21 €
- ✓ SAINT PUY : solde extension réseau EU Hameau du Chrestian : 12 594,65 €
- ✓ POUY ROQUELAURE : création réseau et STEP : 313 114,48 €
- ✓ VALENCE SUR BAÏSE : réseau Rue Porte Neuve : 24 998,40 €
- ✓ VALENCE SUR BAÏSE : diagnostic du service : 14 100,00 €
- ✓ travaux en régie :
 - reprise voirie STEP Condom : 3 638,33 €
 - extension rejet STEP Ampeils : 14 677,70 €
 - création branchement Terraube : 5 781,82 €

Principaux travaux envisagés en 2022

- ✓ CONDOM : réhabilitation réseau allées de Gaulle – solde : 73 320,70 €
- ✓ VALENCE SUR BAÏSE : diagnostic du service – solde : 22 210,00 €
- ✓ POUY ROQUELAURE : création réseau et STEP – solde : 20 103,60 €
- ✓ CONDOM : sécurisation des PR : 51 896,00 €
- ✓ CONDOM : réfection voirie STEP – bourg : 150 000,00 €
- ✓ CONDOM : reprise regard pont du Théâtre : 12 700,00 €
- ✓ CONDOM : reprise PR des Mousquetaires : 159 000,00 €
- ✓ CONDOM : extension réseau Route de Saint Puy : en cours d'estimation

Etudes en cours :

- ✓ AYGUETINTE : étude de faisabilité
- ✓ BERRAC : étude de faisabilité
- ✓ MAS D'AUVIGNON : étude de faisabilité
- ✓ MANSENCOME : étude de faisabilité
- ✓ MAIGNAUT TAUZIA : étude de faisabilité.

Les études de Berrac, Mas d'Auvignon, Mansencôme et Maignaut Tauzia ont été présentées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la DDT du Gers et au Conseil Départemental. Ces projets entrent dans le programme d'aide de l'Agence de l'Eau sous réserve de quelques précisions démontrant la diminution de la charge de pollution existante sur les masses d'eau, avec cependant un taux de subvention à la baisse.

Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont composées ces dotations aux amortissements, des subventions et des emprunts.

- ✓ dotations aux amortissements
 - 2019 : 204 543,80 €
 - 2020 : 221 461,66 €
 - 2021 : 222 210,50 €
 - 2022 : 239 535,20 €
- ✓ subventions accordées sur les travaux engagés : soldes en attente de versement
 - Création assainissement de Pouy Roquelaure – Agence de l'eau Adour Garonne : 140 054 €
 - Création assainissement de Pouy Roquelaure – Conseil Départemental : 18 605 €
 - Schéma directeur de Valence sur Baïse – Agence de l'eau Adour Garonne : 18 155 €

Evolution du besoin de financement

- ✓ 2014 : 76 409,33 €
- ✓ 2015 : 422 033,27 €
- ✓ 2016 : 0 €
- ✓ 2017 : 92 526,94 €
- ✓ 2018 : 0 €
- ✓ 2019 : 0 €
- ✓ 2020 : 0 €
- ✓ 2021 : 0 €

Ceci fait apparaître une moyenne de 73 871,19 €. Monsieur le Président propose de fixer l'objectif relatif au besoin de financement à 73 871,19 €.

Etat du personnel

- ✓ 2021 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 120 000 €
 - mise à disposition : 1 362,06 € correspondant à la mise à disposition 2020, mandatée en 2021
- ✓ 2022 :
 - personnel du SIAEP mis à disposition du service assainissement : 120 000 €
 - mise à disposition : 1 488,34 € correspondant à la mise à disposition 2021, mandatée en 2022